

Informations Générales Etudiants

Année scolaire 2026-2027

ORGANISATION DE LA RENTREE 2026 :

Classes	Jour de rentrée	Temps d'accueil à l'amphithéâtre : Présence obligatoire	Installation Internat/Résidence	Finalisation démarches administratives	Prise en charge par les enseignants coordonateurs
BTS 1 ^{ère} année	Mardi 1 ^{er} /09	8h/8h30	8h30/10h	8h30/10h	10h
BTS 2 ^{ème} année	Mardi 1 ^{er} /09	8h/8h30	11h/12h	11h/12h	8h30 puis début des cours à 10h

HORAIRES DES COURS

Les cours débutent le lundi à 8h30 et se terminent le vendredi à 17h00.

Les autres jours de la semaine, les cours débutent à 8h00 et se terminent à 17h30.

DATES DE STAGES 2026/2027 :

(sous réserve d'évolution du calendrier soumis au vote du conseil d'administration de juin 26)

N'hésitez pas à prendre contact avec des entreprises dès cet été)

GEMEAU 1^{ère} Année :

- 3 semaines du 4 janvier au 23 janvier 2027
- 5 semaines du 14 juin au 17 juillet 2027

GEMEAU 2^{ème} Année :

- 4 semaines du 25 janvier au 20 février 2027

Technico Commercial 1^{ère} Année : (soit en jardinerie soit en animalerie)

- 2 semaines du 22 février au 6 mars
- 2 semaines du 19 avril au 1^{er} mai

Technico Commercial 2^{ème} année (choix inverse de la 1^{ère} année, animalerie ou jardinerie)

- 1 semaine du 19 octobre au 24 octobre 2026 en itinérant
- 8 semaines du 22 avril au 15 mai 2027

Aménagement Paysagers 1^{ère} année :

- 2 semaines entre le 19 octobre et le 7 novembre 2026
- 4 semaines entre le 22 mars et le 17 Avril 2027
- Possibilité de faire 2 à 4 semaines en été notamment si Erasmus (dans ce cas pas de semaine sur les petites vacances aux autres périodes)

Aménagements Paysagers 2^{ème} année :

- 2 semaines du 2 au 14 novembre 2026
- 4 semaines du 15 au mars au 10 avril 2027

LES TRANSPORTS SCOLAIRES EN CHARENTE-MARITIME

Se rendre sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

TENUE PROFESIONNELLE :

Les étudiants doivent être en possessions des équipements de sécurité pour se rendre en stage ou sur un chantier.

En BTS Technico Commercial, une tenue professionnelle sera obligatoirement portée chaque jeudi.

HEBERGEMENT, PENSION et DEMI-PENSION

Le lycée Georges DESCLAUDE dispose de chambres en résidences étudiantes (demande à réaliser sur le dossier d'inscription, cf imprimé téléchargeable)

Attention : Tous les ans, nous enregistrons une très forte demande et nous ne sommes pas toujours en mesure de répondre favorablement à toutes les sollicitations. **Les demandes tardives risquent de ne pas être prises en compte.**

Les **frais de pension** sont payables **chaque trimestre** à réception de "l'avis des sommes à payer", lequel vous est adressé par l'établissement.

Les prix de pension, quel que soit le régime, **sont forfaitaires** (prix calculé à l'année tenant compte des stages, des voyages et des semaines libérées en raison des examens).

Tout repas pris en dehors du forfait est facturé 5€60.

Il est rappelé que **tout trimestre commencé est dû en entier**, quelle que soit la raison qui ait mis fin à la scolarité de l'élève. (Sauf démission). Il est possible de régler par prélèvement automatique (mandat SEPA à remettre à l'inscription).

Le choix du régime se fait pour l'année scolaire entière. Cependant, le régime peut être modifié uniquement sur demande écrite motivée auprès du Proviseur et ne sera **effectif qu'au trimestre suivant**.

Une remise de pension peut être accordée pour **une absence supérieure à 15 jours consécutifs** sur demande écrite, appuyée d'un justificatif.

Ouverture de l'internat le dimanche soir L'établissement vous propose également l'ouverture de son internat le dimanche soir. L'accueil des élèves se fera à partir de 20h00. Il n'y aura pas de restauration ce jour.

NOUVEAUTE RENTREE 2026 : TARIFICATION SOLIDAIRE

La Région Nouvelle-Aquitaine met progressivement en place une **tarification solidaire adaptée aux revenus des familles**. Le tarif du repas sera déterminé en fonction de votre quotient familial régional annuel, lequel est déterminé en fonction de vos revenus fiscaux.

Le calcul du quotient familial régional annuel se fait comme suit : revenu fiscal de référence annuel divisé par le nombre de parts fiscales. **Ce quotient détermine la « tranche » de tarif qui vous sera attribuée.** Nous sommes en attente des tarifs 2026/2027.

Pour ce faire, vous devrez vous inscrire sur la plate forme SERENA

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro/identity/connect> 24/08/26 au 27/09/26.

A défaut d'inscription sur la plateforme dédiée, c'est le tarif de la tranche tarifaire la plus élevée qui sera automatiquement appliquée.

Le choix du régime ne se réalise pas sur cette plateforme mais est à **renseigner sur le site d'inscription**.

Pour plus de renseignements, consultation des tarifs et inscriptions sur le site du Conseil Régional, n'hésitez pas à consulter cette page :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/tarification-solidaire-du-service-de-restauration-en-nouvelle-aquitaine>

FONDS SOCIAL

Le Fonds Social permet d'apporter aux familles une aide exceptionnelle et ponctuelle destinée à faire face à des situations difficiles, pour assumer des dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Si au cours de l'année scolaire vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à retirer un dossier auprès de la secrétaire pédagogique.

Les dossiers complets seront à retourner soit courant octobre ou soit courant mars.

Une commission se réunira 2 fois dans l'année pour examiner les dossiers et décider de l'attribution d'une aide.

BOURSES

Si vous demandez une bourse d'étude au CROUS, vous devrez nous remettre dès réception votre notification provisoire de bourse afin que nous puissions valider votre demande dès la rentrée.

INFORMATIONS DIVERSES

A – CONTACTS

TÉLÉPHONE du lycée : 05.46.93.88.59

L'adresse mail du lycée est legta.saintes@educagri.fr, celle de la vie scolaire [vs-
legta.saintes@educagri.fr](mailto:vs-
legta.saintes@educagri.fr)

B - SPORTS

Des séances d'éducation physique sont prévues à l'emploi du temps. Toute dispense doit être signée par un **médecin**. Si un élève est malade ou blessé, il doit se rendre auprès du service infirmerie du lycée.

Les élèves du **lycée Georges Desclaude** peuvent participer aux compétitions sportives organisées par **l'Union Nationale du Sport Scolaire (U. N. S. S.)**

C - ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE(A.L.E.S.A. et AS)

Tous les élèves de l'établissement peuvent **adhérer à l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis du lycée Georges Desclaude** constituée sous forme d'une association de la loi 1901.

D - ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES de l'AGRO CAMPUS de SAINTONGE (A.P.E.A.C.S.)

Les parents des élèves peuvent adhérer à l'APEACS. L'APEACS sera présente le jour de la rentrée des classes.

Bonne rentrée à tous ! et bonnes vacances !

Les équipes du LEGTA Georges Desclaude